



Service Presse

Communiqué n°80 du 7 octobre 2009

Déclaration de Gaby Bonnand, secrétaire national

PLFSS

La CFDT ne vote pas l'avis dans les conseils des caisses nationales

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Isabelle Poret
Assistante

La CFDT ne participera pas au vote sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) qui passe cette semaine devant les conseils des caisses nationales.

La CFDT considère en effet que **ce vote des caisses n'est pas un exercice sincère** puisque les mesures qui affecteront directement les assurés sont prises en dehors du PLFSS, directement par la loi de finances ou par des décrets.

C'est le cas par exemple du **projet de fiscalisation des indemnités journalières d'accidents du travail**. Une mesure inacceptable alors que les hauts revenus échappent pour partie à l'impôt et aux cotisations sociales, entre autres via le bouclier fiscal.

C'est le cas aussi pour **l'augmentation du forfait hospitalier** annoncée, mais non inscrite au PLFSS. Cette mesure conduira certains patients à renoncer à se soigner.

C'est le cas encore pour les **déremboursements partiels de médicaments** qui transfèrent les charges de l'assurance maladie vers les complémentaires, et au final. vers les ménages.

Enfin, **la baisse du financement national de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)** alourdira la part des collectivités locales et donc à terme, celle de la fiscalité locale qui pèse sur les ménages.

Au total cet ensemble de mesures qui ne sont pas soumises à l'avis des conseils des caisses nationales, pèse sur les assurés les plus modestes. Elles sont bien loin des réformes de fond qu'appelle notre système de protection sociale : **ré organisation du système de soins et contribution équitable de tous les revenus à son financement.**